

Le nombre de stages en entreprise diminue nettement au printemps 2020

En 2020, le nombre d'entrées en stages déclarées par les entreprises diminue de 22 % par rapport à 2019. Il chute aux mois de mars, avril et mai, suite au premier confinement lié à la crise de la Covid-19. Les personnes de moins de 20 ans sont les plus touchées par cette baisse. À l'exception de la santé, la totalité des secteurs d'activité sont affectés.

Un recul de 22 % des entrées en stage en 2020, concentré au printemps

En 2020, le nombre d'entrées en stage ayant fait l'objet d'une déclaration par les entreprises (encadré) s'établit à 225 000, après 289 000 en 2019, soit une baisse de 22 % (figure 1). En 2019 comme en 2018, le nombre d'entrées en stage augmentait régulièrement (+4 % par an).

Cette forte diminution en 2020 s'explique quasi-intégralement par l'effondrement des entrées en stage durant le premier confinement, de mars à mai (figure 2), période durant laquelle elles sont habituellement très nombreuses. La baisse est de 24 % en mars 2020 par rapport à la même période en 2019 puis 87 % en avril et 50 % en mai. À partir de juin, les entrées en stage retrouvent des niveaux similaires à 2019, sans compenser le très fort recul du printemps.

Une baisse plus forte pour les plus jeunes

Les moins de 20 ans sont les plus concernés par la baisse (-39 % d'entrées en stage par rapport à 2019, figure 3). Viennent ensuite les plus de 25 ans (-17 %). Le repli est plus limité (-13 %) pour les 21-25 ans, qui représentent le plus grand nombre de stages (160 000 par an en moyenne sur les trois dernières années).

Un recul généralisé, sauf dans la santé

La baisse concerne tous les secteurs, à l'exception de celui de la santé humaine et de l'action sociale, où le nombre d'entrées en stage augmente de 16 % (figure 4). Le plus fort recul se situe dans l'hébergement et la restauration

(-50 %, pour atteindre 6 700 en 2020). Il est plus modéré dans l'industrie manufacturière (-29 %), et le commerce (-26 %) qui représentent chacun 40 000 entrées en stage par an en moyenne en 2018 et 2019. Les autres secteurs de services résistent un peu mieux : -18 % pour l'information-communication, -16 % pour les activités financières, -15 % pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques (principal secteur employant des stagiaires avec 64 000 entrées par an en moyenne en 2018 et 2019).

FIGURE 1 | Nombre d'entrées en stages par an et évolution

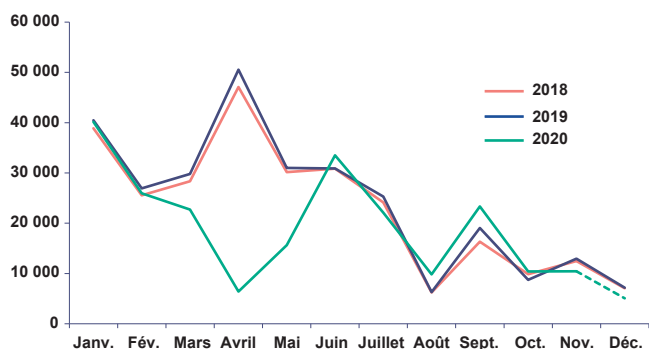


Lecture : en 2020, le nombre d'entrées en stage est de 225 000 (courbe verte, échelle de gauche), en baisse de 22 % par rapport à 2019 (barre corail, échelle de droite).

Champ : stages de plus de deux mois ou rémunérés au-delà de la franchise légale dans le secteur privé hors agriculture et hors particuliers employeurs.

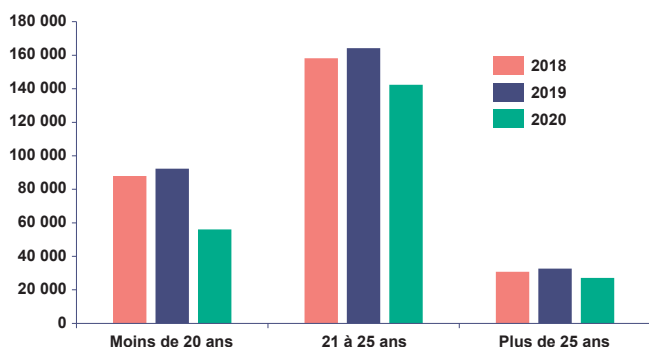
Source : déclaration sociale nominative ; estimations provisoires pour novembre et décembre 2020 ; calculs : Dares.

FIGURE 2 | Nombre d'entrées en stage en fonction du mois et de l'année



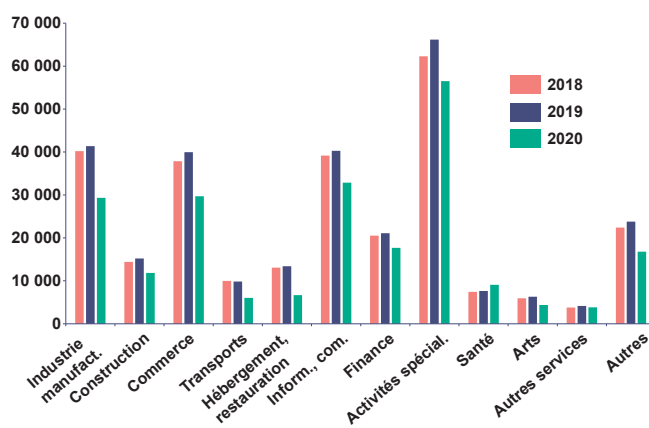
Lecture : en avril 2020, 6 400 entrées en stage sont enregistrées, contre 50 500 en avril 2019.

FIGURE 3 | Entrées en stage selon l'âge et l'année



Lecture : en 2020, 142 000 entrées en stage concernent les jeunes âgés de 21 à 25 ans.

FIGURE 4 | Entrées en stage par secteur d'activité et par année



Lecture : en 2018, 62 300 entrées en stage ont eu lieu dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Champ : stages de plus de deux mois ou rémunérés au-delà de la franchise légale dans le secteur privé hors agriculture et hors particuliers employeurs.

Source : déclaration sociale nominative ; estimations provisoires pour novembre et décembre 2020 ; calculs : Dares.

Encadré 1 • Champ et source

Les données présentées ici sont issues de la déclaration sociale nominative (DSN), restreinte aux établissements du secteur privé, hors agriculture et hors particuliers employeurs. Ces informations sont extraites automatiquement à partir des logiciels de paie des employeurs.

La DSN ne permet de couvrir qu'une partie des stages. En effet, les employeurs sont dans l'obligation de déclarer leurs stagiaires uniquement s'ils sont présents plus de 2 mois dans l'établissement (trois mois pour les périodes de formation en milieu professionnel dans le cadre du second cycle secondaire en milieu agricole et rural) ou s'ils perçoivent une gratification dépassant le minimum légal.

La déclaration des stages de moins de 2 mois non rémunérés ou rémunérés au minimum légal étant facultative, ceux-ci sont très peu présents dans la DSN, alors qu'ils représentent selon les enquêtes disponibles plus de la moitié des stages suivis par les étudiants.

L'ordre de grandeur des effectifs de stagiaires présente ici est néanmoins cohérent avec d'autres chiffres publiés récemment sur des champs différents. Selon le Ministère de l'enseignement supérieur ([SIES, octobre 2020](#)), sur un champ restreint à certaines catégories d'étudiants et regroupant 1,3 million inscrits dans l'enseignement supérieur en 2018-2019, soit environ la moitié des étudiants, 31 % d'entre eux (environ 400 000) ont effectué un stage, dont environ 370 000 en France. Celui-ci dure deux mois ou plus pour 55 % des étudiants (environ 225 000). Enfin, 43 % des stagiaires étudiants (environ 175 000) ont perçu une gratification.

Plusieurs différences de champ existent avec les données issues de la DSN. L'enquête du SIES est restreinte aux seuls étudiants inscrits en France mais comprend les stages à l'étranger, ainsi que ceux du secteur public, qui ne sont pas inclus dans les données présentées ici. Toutefois, ces résultats paraissent globalement cohérents avec ceux mis en évidence dans le graphique 1, indiquant en moyenne sur 2018-2019 un peu moins de 300 000 entrées en stage rémunérés au-delà du minimum légal ou d'une durée supérieure à 2 mois, dans le secteur privé hors agriculture et hors particuliers employeurs.

Tristan Paloc (Dares).

Directrice de la publication
Selma Mahfouz

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Guy Barbut, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

